

✝ Commanderies par département ✝

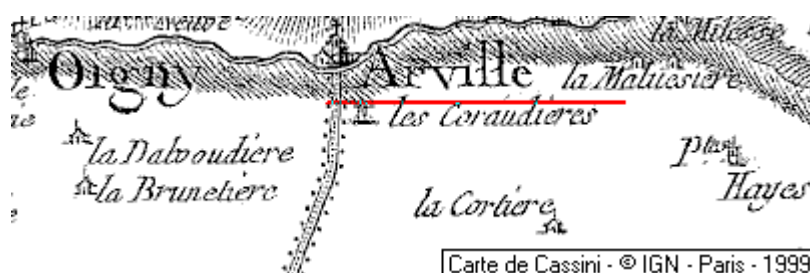
Les commanderies de France triées par département

Département du Loir-et-Cher

Arville (41)

Maison du Temple d'Arville

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Vendôme, Canton: Mondoubleau 41



Localisation: Maison du Temple d'Arville



Arville est beaucoup mieux conservé. Comme celle du Temple, l'église est du XIIe siècle et aurait été construite également par les Templiers. Ses fenêtres romanes et son portail en tiers point, à trois archivolttes, sont à peu près intacts. Un campanile à étage, dit clochera arcades, qui n'est que le pignon surélevé, est ajouré de trois fenêtres où se trouvaient les cloches. Il semble ici porté par un arc ogival soutenu par deux contreforts.

« Long de 32 mètres 10 et large de 9 mètres 60, l'édifice est rectangulaire, voûté d'un

beau lambris à sept pans et terminé par une abside semi-circulaire. » La gravure ci-jointe nous a été gracieusement communiquée par notre savant confrère. M. l'abbé Blanchard, curé de Souday, à qui nous avons également emprunté quelques précieux détails dans sa notice sur Arville (Perche de Percheron, page 72 et suivantes. Nous lui devons la gravure-ci-jointe. Qu'il reçoive ici nos remerciements.)

« La commanderie d'Arville fut construite sur un plan grandiose. Le pavillon central, plus ancien, en poudingue, est flanqué de deux tourelles des XVe ou XVIe siècles, au toit élancé couvert de bardeau. Sauf leur base, qui baignait dans d'énormes fossés que remplissait le Coitron, ils sont construits en briques, soit réticulées, soit en carré, soit horizontales. »

« Ce gracieux monument a été sauvé d'une ruine imminente, il y a une vingtaine d'années, par M. l'abbé Rochette, curé d'Arville. Il l'a fait adjoindre au presbytère, après l'avoir payé lui-même au nom de la fabrique paroissiale, grâce à une souscription encouragée par la Société archéologique du Vendômois. »

« Les bâtiments d'habitation de la commanderie s'étendaient le long de l'église. Le presbytère actuel, construit sur leur extrémité, est une maison du XIXe siècle. »

« Outre une fuie du moyen-âge, il reste encore, partagées entre plusieurs propriétaires, une grange bien remarquable (à trois nefs) et des écuries magnifiques surmontées de reniers admirables à chevrons portant ferme. »

Les documents anciens ne sont pas moins explicites. Voici la description donnée par le terrier d'Arville dressé en 1694 et 1695 pour « frère François du Moncel de Martinvast, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Sours, grand châtelain des châtelainies d'Arville, le Temple, Villejoim, Gros-Chaisne et la Boissière. »

« Premièrement: Le château d'Arville, enclos de murailles et fossez avec pont-levis (2) et planchette, ce consistant en deux chambres à feu, grenier dessus, deux caves dessous, une grande salle et grenier dessus, une grande cuisine au bout de laquelle il y a un puits, grenier dessus, une petite chambre à feu entre lesdites deux chambres cy-dessus, une salle appelée la chambre des Suisses, tous lesquels bâtiments sont couverts de tuilles.

2. Le terrier de 1750 dressé pour Alexandre de Loubert de Martinville, commandeur de Sours (Archives nationales S. 5437) signale l'état délabré de ce pont-levis: « ... A

l'entrée duquel (château) étoit autrefois pont-levis et à présent en ruine, ne se levant plus et que l'on dit que l'on recomblera (le fossé) en peu de temps de terre et de pierre, les bois d'iceluy (pont-levis) estant usez pour partie. »

« Item trois gros pavillons proche ledit pont-levis, dans l'un desquels il y a deux chambres à feu. en l'autre une petite chambre à feu au-dessous de laquelle sont les prisons de ladite chatellenie d'Arville, et en l'autre l'escalier pour aller en iceux. »

« Item une galerie qui va desdittes deux chambres cy-dessus esdits trois pavillons, dans laquelle il y a une garde robe et des latterines. »

« Item une autre grande chambre de laquelle l'on va dans deux autres grandes chambres l'une à feu et l'autre sans cheminée, appelée la chambre de la recepte, un fournil dessous icelle chambre avec un grand bûcher à coté et un grenier dessus, une petite écurie entre lesdits pavillons et ladite chambre à tenir 8 ou 10 chevaux, une garde robe a costé à coucher un palefrenier, y ayant un grenier sur le tout à mettre du foing. »

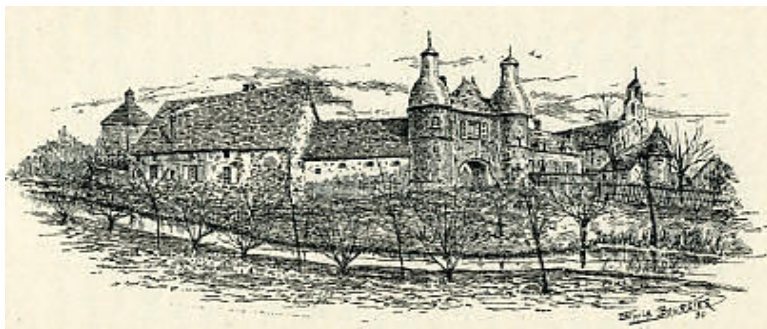
« Item une autre grande écurie à tenir environ 50 chevaux, dessus laquelle il v a un grand grenier qui servoit autrefois de tripot; à coté de laquelle écurie il y a une grande remise de carosses, avec une petite étable à coté et un grenier à mettre du foin au dessus; tous lesquels bastiments sont couverts de bardeau (En 1750, la couverture était en tuile) et de guenvelle ?. »

« Item une grande court au milieu de laquelle il y a une grande grange dixmeresse couverte de thuille, à laquelle est adjacent un chenil. »

« Item une grande fuye de pierre et briques, couverte de thuille et ardoyse estant au milieu des murailles qui enclosent ladite court, aux deux bouts de laquelle muraille il y a deux petites tours couvertes de thuille. »

« Item une petite court entre ledit château et l'église du dit Arville. »

« Item un jardin proche ledit château enclos de murailles contenant un quart d'arpent de terre; sortant de ladite court, l'on



entre dans une allée d'arbres fruitiers au bout de laquelle il y a une garenne de bois de haulte

futaye, contenant 1 arpent de terre, à laquelle garenne et joignant, sont six pièces de terre qu'on appelle les garennes, joignant icelles d'un costé au chemin qui va d'Arville à Millese, d'autre costé à l'estang de la Dornière, d'un bout au jardin et chasteau cy dessus, et d'autre bout au champ de la fabrique d'Arville et à une ruelle qui descend du chemin dudit Arville à la Fontenelle.

« Item devant la sortie et entrée dudit chasteau d'Arville, il y a une grande terrasse appelée Esperon, au pied de laquelle passe la rivière dudit Arville. »

« Mondict seigneur le commendeur est seigneur spirituel et temporel dudit Arville, il pourvoit à tous les offices et charges d'icelle et à la cure dudit lieu, auquel cure il donne de pension 300 livres avec le casuel, sans aucunes dixmes. »

« Mondict seigneur le commendeur est gros decimateur...., a droict de haulte, moyenne et basse justice, et pour l'exercer il a bailli et procureur fiscal à ses gages et donne au bailli dix livres et au procureur six livres; afferme son notariat et le greffe et en tire 40 livres. »

« ...A son prétoire vitré et couvert de thuille, en lequel s'exerce la justice tous les jours de marché..., est tenu entretenir le pont comme grand-voyer..., a droict de péage..., a four banal, où tous les habitans sont obligés d'aller cuire leur pain de ménage et doivent un sou par boisseau. »

« Item au milieu du bourg d'Arville, où tiennent les foires et le marché, est un pouteau où les armes de mondit seigneur le commandeur et de l'ordre sont appliquées avec la pancarte du péage et billiette, au-dessus desquelles est un carcan pour mettre et pour punir les coupables de crimes. »

« ...Les foires et assemblées d'Arville tiennent le 24 et 25 août et 3 novembre. »

« ...A deux maisons, l'une le presbytère où il loge le curé et le greffe. »

Suit l'énumération des principales propriétés de la commanderie:

La maison de la Foucaudière, à Arville, la Provenderie ou le Domaine, la Colasière, le Bordale de l'Ouche de la Pierre, l'aistre Guillaume, la métairie de la Templairie, la maison de Saint-Mexant à Arville, l'Hospital de Melleray à Melleray, la Chesnaie des

Etilleux, le petit Croc, aux Etilleux, la Pinterie ou le Manoir à la Chapelle-Guillaume, la Gravasère au Gault, la Tasse, à la Chapelle-Guillaume, la Chedanerie à Oigny.

Les principaux déclarants sont: Louis Bardou, sieur de Mardelle pour les maisons dites la Pitardière, la maison brûlée et la maison Fairand à Arville; Martin des Perelles, écuyer, sieur des Bordes, pour les maisons de Forge et de la grande Perrine; Henri de Félines, écuyer, sieur de la Tudinière, demeurant à la Perrière d'Unverre, pour la Pohuterie, la petite Perrine et la Ferranderie; Jacques de Lancé, écuyer, sieur de la Morelière, paroisse d'Arville, pour la Talbotterie, les maisons aux Vigneaux et à Jeanne Henry; Pierre Brès, sieur de la Triboulardière, pour le fief de la Godasserie, la Dumanderie, la maison Vizinier et la maison rouge; messire Auguste Hustache Le Cerf de Serville, chevalier, seigneur de Charbonnières, la Herbaudière, les Autels, le grand Bouchet.

André Villemay, sieur de la Vallée, officier de S. A. R. Monsieur, frère unique du Roy, demeurant à l'Ecottière, paroisse de Brunelles, pour la maison des Trois Marie à Brou.

En 1638 (S, 5433), nous trouvons parmi les déclarants, François Lemore, bailly d'Arville; Louis de Lancé, écuyer, sieur de Montsoreau et de la Haute-Bichetière; demoiselle Emée de Phélines, veuve de Jehan du Boullay, sieur du Pavillon.

Sources: Abbé Charles Métais - Les Templiers en Eure-et-Loir - Histoire et Cartulaire - Archives du diocèse de Chartres - VII - Chartres 1902

Arville durant le Procès

Le Temple d'Arville, dont on ignore l'époque de la fondation, existait au XIIe siècle. Les Templiers étaient déjà établis à Arville, lorsqu'Hugues, vicomte de Châteaudun, par des lettres rédigées vers 1180, leur accordait le droit de conduire du Temple d' Arville dans ses bois pour y pâturer toute l'année, vingt de leurs vaches avec dix porcs.

Il n'y avait en la petite localité d'Arville, au diocèse de Chartres, d'autre prêtre que le chapelain de la maison du Temple de ce nom, et qui pour cela était dit curé d'Arville; en 1307, ce prêtre était frère Denis le Neveu « frater Dionisius Nepotis, presbyter curatus de Errivilla Carnotensis diocesis » alias « de Arida villa »

Procès des Templiers, tome I, page 84 et 103

Fratres Dionisius Nepotis presbyter curatus de Errivilla Carnotensis diocesis.

Nomina vero fratrum predictorum qui dictis die et loco, predictis omnibus et singulis, ut premittitur, ibidem actis interfuerunt, sunt hec, videlicet fratres: Dionysius curatus de Arida villa Carnotensis.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Une des rares mentions concernant le Temple d'Arville, dans le procès, se rapporte aux premiers mois de l'an 1290 ou environ, époque à laquelle le chevalier du Temple, Guillaume Gaud, alors précepteur de la baillie du Temple de Chartres, serait venu faire une réception, « in capella domus Templi de Arvilla »

Procès des Templiers, tome II, page 184

Dixit namque se fuisse receptum in capella domus Templi de Arvilla Carnotensis diocesis, in presenti Quadragesima fuerunt circiter XXI anni, per fratrem Guillelmum Gandi militem quondam, tunc preceptorem baillivie Carnotensis, presentibus fratribus Roberto Grunhet, Stephano Besci, militibus, et Stephano de Plexeyo serviente, deffunctis, in hunc modum: nam cum requisivisset panem et aquam ordinis, et receptor ei concessisset, fecit eum jurare quod servaret bonos usus et bonas consuetudines, elemosinas et bona ordinis, et vovere castitatem, obedienciam, et vivere sine proprio.

Sources: Procès des Templiers, publié par M. Jules Michelet, tome 1 et 2 - Imprimerie Nationale - Paris - M. DCCC. LI.

Cette maison du Temple est aussi mentionnée dans les comptes des années 1295 et 1296 déjà cités: « de preceptore Arideville », « Mémoire sur les opérations financières des Templiers, par M. Léopold Delisle, pages 176, 198, 209. »

Sources: Trudon des Ormes: Les possessions templières recueillent durant les interrogatoires des templiers par les hommes de Philippe le Bel et les comminssions pontificales des diocèses de France. La plupart de ces informations sortent des archives départementales, de la bibliothèque nationale et des textes rédigés par Michelet sur le Procès des Templiers.

Arville documentation

La Commanderie d'[Arville](#) site officiel.

Evidement le site de [Wikipedia](#) pour d'autres informations.

Top

Maison du Temple de Belle Lande

*Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Vendôme, Canton: Savigny-sur-Braye,
Commune: Epuisay - 41*



Localisation: Maison du Temple de Belle Lande

La maison du Temple de Belle-Lande était située entre Mondoubleau et Vendôme, dans la paroisse d'Epuize. Pour remonter à son origine, il faut rappeler une charte de 1199, de Godefroy, vicomte de Châteaudun, par laquelle ce seigneur confirma la donation que Guillaume de Saint-Martin et Archambaud, « de Caramo », avaient faite aux frères du Temple, de tout ce qu'ils possédaient à Belle-Lande, « in Bella Landa », avec le droit d'usage dans leurs bois. Cette charte porte en outre, que les Templiers auraient trois arpents de terre pour construire leur maison, et vingt autres arpents où ils pourraient bâtir celles de leurs hommes. Quant à la terre qui resterait, elle serait cultivée, et la moitié du champart appartiendrait à la maison du Temple, dont les frères et les vassaux seraient affranchis de toutes tailles et corvées.

Les Templiers ne tardèrent pas à élever leur maison qui existait en 1212, lorsque Regnault, évêque. de Chartres, par des lettres de cette année même, déclara que, comme la forêt de Belle-Lande venait d'être défrichée pour être mise en culture, et qu'on y avait construit une ville, il s'agissait de savoir à qui, du commandeur du Temple ou du curé d'Epuize, appartiendrait le droit de paroisse. L'évêque décida que, de deux années l'une, ce droit appartiendrait aux Templiers, et l'autre au curé, avec les oblations et les revenus de la cure.

A partir du XVI^e siècle, il n'est plus fait mention de Belle-Lande, qui avait été aliéné ou converti en fief. Ce domaine était possédé en 1622, par Simon Binet et autres, à charge

de payer chaque année à la Commanderie, 14 deniers de cens, 16 sols de rente et 22 boisseaux d'avoine.

Les Templiers possédaient encore dans le Vendômois, des établissements sur lesquels nous manquons de renseignements, soit parce qu'ils n'ont pas été dévolus aux chevaliers de l'Hôpital, ou que ceux-ci aient jugé à propos de les comprendre dans un prieuré autre que celui du Grand-Prieuré de France.

Au nombre de ces établissements, il faut citer la maison du Temple de Vendôme, dont il est fait mention dans une charte rapportée plus haut. L'abbé Simon, dans son Histoire de Vendôme et de ses environs, fait remonter l'existence de cette maison vers 1150, et en attribue la fondation à Mathilde ou Mahaut, fille unique de Henri I, roi d'Angleterre, veuve en premières noces de l'empereur Henri V, et en secondes noces de Geoffroy-le-Bel, fils de Foulques, comte d'Anjou et du Maine.

Cette princesse avait richement doté le Temple de Vendôme. Elle y avait fait construire une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, dans laquelle elle reçut la sépulture en 1166. Parmi les donations que les Templiers reçurent d'elle, nous citerons les plus importantes: d'abord une terre en dehors de la ville, au lieu dit le Temple, où elle fit élever un hôpital et une église pour les pèlerins qui allaient à Jérusalem, puis la terre et seigneurie du Gué-du-Loir, appelée la Bonne-Aventure, et un domaine assez considérable à Freteval, à quatre lieues de Vendôme.

En 1223, pour favoriser l'établissement d'un couvent de cordeliers à Vendôme, les Templiers consentirent à abandonner leur maison et se retirèrent dans celle de l'Hôpital, hors de la ville, où ils demeurèrent jusqu'à la suppression de leur ordre.

Cette dernière maison et les biens qui en dépendaient, au lieu de passer alors en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, furent donnés on ne sait comment, à l'abbaye de Notre-Dame de l'Epeau, nommée de la Pitié de Dieu, et aux frères mineurs de Vendôme (1).

D'après l'abbé Simon, les Hospitaliers auraient formé trois commanderies, avec les biens laissés dans le Vendômois par l'Ordre du Temple, savoir:

La commanderie de Mondoubleau dont nous avons parlé,

La commanderie d'**Artins** (2),

Et celle de Villavard ou (**Saint-Jean du Temple**) (3).

Nous ferons observer ici que ces deux dernières commanderies, si elles ont réellement existé, n'ont jamais fait partie du Grand-Prieuré de France, et ont dû être comprises probablement dans le prieuré d'Aquitaine, près duquel elles se trouvaient situées.

1. *Histoire de Vendôme et de ses environs, par l'abbé Simon. Volume 3, page 85.*

2. *Artins (Loir-et-Cher), arrondissement Vendôme, canton Montoire-sur-le-Loir.*

3. *Villavard (Loir-et-Cher), arrondissement Vendôme, canton Montoire-sur-le-Loir, commune: Lavardin.*

Sources: *les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)*

Top

Blois (41)

Maison du Temple de Blois

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement et Canton: Blois - 41



Localisation: Maison du Temple de Blois

Dans son ouvrage, l'Abbé Métails nous dit que les Templiers avaient une maison à Blois, et qu'elle fut réunit à la Maison de Sours par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Les comtes de Blois avaient pris également les Templiers sous leur protection puissante. Ces religieux, possédaient à Blois même plusieurs rentes; en particulier une rente de 8 livres et demie donnée par le comte Hugues de Châtillon et Mathilde, comtesse de Blois et de Saint-Paul, sa femme, sur les revenus de la boucherie de Blois que le maître des bouchers « per manus magistri carnificum » devait leur payer chaque

année à la Toussaint et à la Saint-Jean. (Archives Nationales, S. 5002 B, n° 19 et 20).

En 1236, les Templiers avaient fait un échange avec les chanoines de Saint-Sauveur, à savoir d'un cens de 20 deniers sur la maison de Laurent Larcher et sur deux métiers situés dans la Sparterie ou Greneterie de Blois, pour six deniers de cens sur la maison de Guiard de Rucay, sise dans la grande rue de la porte Chartraine, et 20 deniers de rente sur les foires de Blois. (Archives Nationales S. 5002 B, n° 24).

Enfin en 1264, Garin, abbé de Saint-Laumer, fit aussi échange avec les Templiers de plusieurs cens assis à Blois sur la Bretonnerie, sur le faubourg Chartrain, sur le quartier de Blois, sur les maisons d'Eudes le Cordonnier, d'Eudes de la Ferté, de Jean de Villebresme, de Hervé de Soyn, d'Eudes de l'Eau et sur la maison de la Croix dans le grand faubourg. (Archives Nationales S. 5002 B, n° 25); de même Jeanne, comtesse d'Alençon et de Blois, leur amortit la maison de « feu Ode li Cor doannier ? ». (Archives Nationales S. 5002 B, n° 17).

En 1408, suite à l'héritage des biens de l'Ordre du Temple, « Perrin Damoiseau, de Saint-Valérien de Châteaudun, et Perrin Avelines de Membrolles prirent à loyer, des frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, la maison qu'ils possédaient près Saint-Valérien, avec le verger. Cette maison était contigüe, par derrière, au puits appelé le puits aux Chanvrières, et d'un coté au cimetière de Saint-Valérien, 1408. » (Communication de M. l'abbé Marquis).

Sources: Abbé Charles Métais - Les Templiers en Eure-et-Loir - Histoire et Cartulaire - Archives du diocèse de Chartres - VII - Chartres 1902

Maison du Temple de Blois

La Tour-d'Argent dépend d'une maison située dans la rue du Pont; ainsi que nous l'avons déjà remarqué, c'est un reste de l'ancien hôtel monétaire des comtes de Blois, supprimé en 1315; cette date seule prouve l'ancienneté de la tour, qui sans doute fut construite bien avant la suppression de l'établissement affecté à l'exercice du droit féodal de battre monnaie, droit exorbitant usurpé par les fiers barons du moyen-âge.

A peu de distance de la Tour-d'Argent, à l'angle des rues du Pont et du Change, on remarque une ancienne maison occupée par un magasin d'étoffes; elle s'appelait autrefois le Temple, et s'il faut en croire la tradition, elle aurait appartenu aux Templiers. En effet, il y eut à Blois une maison de cet ordre religieux et militaire; le quartier de la Poissonnerie et de la rue des Trois-Marchands en dépendait à titre féodal (Fournier,

essais sur Blois, page 39).

Après la condamnation des Templiers, leurs biens furent attribués à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (devenu ensuite ordre de Malte), qui, par suite de cette concession, exerça les droits féodaux sur le quartier du Temple à Blois, et sur le territoire de Villejoint. (Ce hameau, voisin de la ville, avait également appartenu aux Templiers; l'ordre de Malte le possédait encore en 1789).

La Poissonnerie, cette halle fut construite sous le règne de François Ier

Le quartier de la poissonnerie formait autrefois un fief appartenant au Templiers, c'est en mémoire de cet illustre Ordre qu'il conservât longtemps le nom de Temple.

Sources: Histoire de Blois, Volume 1. Par Louis Bergevin, A. Dupré - Blois M. D. CCC. XLVI.

Maison du Temple de Blois

Les historiens de cette ville ne nous disent rien des établissements du Temple et même de l'Hôpital qui s'y trouvaient autrefois. Les Templiers avaient à Blois plusieurs maisons. Celle où les frères de l'Ordre.

Blois; la maison des templiers est devenue le marché au poisson, et la rue des Marchands fut longtemps la rue du Temple.

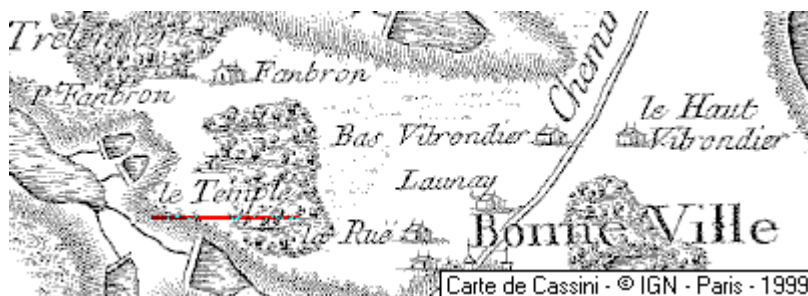
Sources: Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques - Paris 1937

Top

Fanbron (41)

Maison du Temple sous Fanbron

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Romorantin-Lanthenay, Canton: Neung-sur-Beuvron, Commune: La Ferté-Saint-Cyr - 41



Localisation: Maison du Temple sous Fanbron

Il y avait là une maison du Temple, qu'on a diversement nommée le Temple de Saint-Cyr-Semblecy ou le Temple de la Cormérie, et aussi le Temple sous Fanbron. Elle était située au territoire de Saint-Cyr, sur le chemin de Dhuison, au sud de Fanbron et à l'ouest de Bonne Ville.

C'était un domaine qui, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, était composé d'une ferme et de 134 arpents de terre de labour et de vigne. Ils y réunirent ensuite une seigneurie qu'ils avaient près de là, la seigneurie de Bonneville (sur la carte de Cassini Bonne Ville).

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Ferté-Saint-Cyr (L) (41)

Maison du Temple de La Ferté-Saint-Cyr

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Romorantin-Lanthenay, Canton: Neung-sur-Beuvron, Commune: Villeny - 41

Maison du Temple de La Ferté-Saint-Cyr



Localisation: Maison du Temple de La Ferté-Saint-Cyr

Il y avait là une maison du Temple, qu'on a diversement nommée le Temple de Saint-Cyr-Semblecy ou le Temple de la Cormérie, et aussi le Temple sous Fanbron. Elle était située au territoire de Saint-Cyr, sur le chemin de Dhuison, au sud de Fanbron et à l'ouest de Bonneville, d'après la carte de Cassini.

C'était un domaine qui, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, était composé d'une ferme et de 134 arpents de terre de labour et de vigne. Ils y réunirent ensuite une seigneurie qu'ils avaient près de là, la seigneurie de Bonneville.

En 1522, le commandeur de Saint-Marc, Cornille de Hambourg, pour éviter les frais d'entretien assez grands qu'exigeaient ces deux domaines, fut autorisé à les affermer pour 56 ans, à Jeanne de La Boissonnière, femme de François Deschayes, seigneur de La Franchaise, moyennant 32 livres par an.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Vous pouvez voir un plan fournit par le commune de [La-Ferté-Saint-Cyr](#), et voir la situation du quartier Le Temple.

Top

Lespinat (41)

Maison du Temple de Lespinat ou Lespinière

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Romorantin-Lanthenay, Canton: Mennetou-sur-Cher - 41



Localisation: Maison du Temple de Lespinat ou Lespinière

Ce membre de la Commanderie de Villefranche-sur-Cher fut une préceptorie importante des Templiers ; ceux-ci y étaient établis depuis le milieu du XIIe siècle, ainsi que je l'ai dit plus haut; on trouve ensuite de nombreuses chartes qui les concernent.

En 1180, Hervé de Guiterne leur concède une terre pour y établir un étang.

En 1200, Arnaud de Lucion. chevalier, leur donne des terres et des prés.

En 1201, le Comte de Nevers leur vend l'Effe Joscelin (Effe signifie eau; il s'agit donc de l'étang de Joscelin), « de affio Joscellini », moyennant 300 livres giemoises, « giemensis monete. »

En 1205, une contestation surgit entre les Templiers de Lespinat et les moines de Barzelle au sujet de la possession des bois de Laisse; on en référa au Pape qui délégua une commission apostolique, laquelle désigna pour arbitres Foulques de Villentrois, Rabaud de Cha-bris et Payen de la Quarte; ceux-ci décidèrent que les bois appartiendraient aux Templiers, mais que les moines de Barzelle y auraient droit d'usage pour leur porcs et droit de pâturage pour les autres bêtes.

En 1217, une autre contestation s'éleva entre Frèr B. du Mesnil, précepteur de Lespinat et Etienne, seigneur de Graçay, au sujet d'une femme serve ; un accord fut fait qui régla que cette serve appartiendra: à la préceptorie de Lespinat, mais qu'un an après sa mort ses biens seraient vendus au profit du seigneur de Graçay, et les meubles au profit des Templiers.

En 1231, Geoffroy de Palluau, seigneur de Montrésor, confirme une donation faite par Etienne Arche dans l'étendue de son fief. Cette charte est curieuse en ce qu'il y est dit que des deux fils dudit Etienne, qui approuvent cette donation, l'un, Guillaume est serf l'autre, Nicolas, est clerc. Or, si Guillaume est serf son père l'est à plus forte raison; Etienne, bien que serf, était riche, car non seulement il fait ici une donation, mais l'année précédente il avait lui-même reçu en don du comte de Nevers tout ce que celui-ci possédait dans l'étendue du fief « de son fidèle chevalier Arraud de Luciou. »

En 1243, C. de Boissimon, chevalier, abandonne aux Templiers de Lespinat les droits qu'il prétend sur une femme serve. Ceci équivalait à un affranchissement, car dès la première moitié du XIIIe siècle les Templiers étaient entrés dans le mouvement libtéral de l'époque; on voit en effet, par une charte de 1243, conservée aux Archives de l'Indre, que Frère Renaud de Vichier, précepteur des maisons de la milice du Temple en France, « preceptor domorum milice Templi in Francia », du consentement de Renaud

de Nançay, Commandeur de Lespinat, et des frères qui résident en ce lieu, et aussi du consentement des frères de Lormeteau (1), affranchit les serfs de Lespinat et leurs héritiers de la mortaille et de la taille, moyennant trois sols tournois de rente et une poule qu'ils devront payer à Lespinat le lendemain de Noël, en conséquence de quoi, ils demeureront quittes de tout droit censuel et pourront se marier où ils voudront, sans en demander l'autorisation. La charte règle ensuite le ban des vendanges et l'exercice des corvées pour ceux qui possèdent boeufs, chevaux ou ânes, et pour ceux qui n'ont que leurs bras.

1. « Et assensu fratrum de Ulmo Tiaudi » Ce fait est singulier et mérite d'être noté. La Commanderie de Lormeteau était située près de Reully.

Lors de la confiscation des biens des Templiers et de leur dévolution aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, Lespinat fut annexé à la Commanderie de Villefranche.

Dans une visite de 1640, ce membre de Lespinat est ainsi décrit: chapelle, métairie, granges, étables, jardins, vergers, garennes, taillis de la Petite-Garenne, pâtures des Petits-Prés, terres de La Seriz, Pièce du milieu, Les Souterrains, La Place, Les Bournefs, Les Faux, Les Noues, La Dormillonne et Les Patureaux; les prés du Bois-Gaultier et des Gatelles; l'étang de Lespinat; rentes diverses; enfin la justice du dit lieu haute, moyenne et basse, laquelle se rendait soit sur les lieux, soit au bas-bourg de Valençay.

De cette importante résidence des Templiers il ne reste debout que la chapelle, du roman le plus pur qui accuse le XIIe siècle. L'extérieur a résisté aux dégradations du temps et des hommes, mais l'intérieur n'offre plus rien d'intéressant, la nef sert de magasin à fourrages et le choeur a été plafonné pour en faire un cellier à vins.

Sources: M. Le Comte de Toulgoët-Treanna - Mémoire de la Société des Antiquaires du Centre - Bourges 1912

Top

Millançay (41)

Maison du Temple de Millançay

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Romorantin-Lanthenay Canton: Romorantin-Lanthenay - 41

L'histoire des maisons de Mondoubleau et d'Arville est tellement connexe qu'il est difficile de les séparer.

Le Temple de Mondoubleau, aujourd'hui commune et paroisse du Temple, situé à 7 kilomètres de cette dernière ville, était déjà assez, bien constitué, en 1134, pour recevoir Geoffroy, vicomte de Châteaudun et ses nombreux chevaliers venus conclure un accord avec les moines de la Trinité de Vendôme: « Actum in foreste que Pertieus dicitur, in domo militum de Templo, anno MCXXXIV (*Cartulaire de la Trinité de Vendôme. II. p. 264*) » C'était par suite une des premières fondations de France, puisque celle de Piusieux-sous-Laons, la plus ancienne en date, remonte à 1130. On peut, sans crainte d'erreur, en attribuer la fondation à Geoffroy, fils de Geoffroy, vicomte de Châteaudun, et seigneur de Mondoubleau et à sa femme Helvise. Dans la charte IV, de 1176, Hugues, le vicomte de Châteaudun, dit expressément que les Templiers demeuraient sur le terrain appelé Défais, donné par son père: « Fratribus Templi, qui in elemosina patris sui manent, scilicet domui que vocatur Defessum. » Et plus loin encore: « Domus sua que in elemosina patris sui et sua sita est. »

Arville, d'ailleurs, eut une même origine, et en cette même année, les chevaliers du Temple s'y trouvaient nombreux et y possédaient de riches troupeaux. Pour faciliter cette exploitation, Hugues permit le transfert libre de 20 vaches et de 10 porcs, d'Arville au Temple, avec le privilège de les faire paître dans ses forêts et d'y prélever le bois mort. L'acte nomme le commandeur, frère Gohier: « frater Goherius, tunc praeceptor domus illius, » et six chevaliers: Henri de Couesmes, Herman de Dreux, Archambaud de la Chaine, Gautier, Regnaud et Guillaume le vigneron, mais le texte ne dit pas clairement s'ils habitaient Arville ou le Temple près de Mondoubleau.

On voit déjà la dépendance de ces deux maisons dont les revenus sont ainsi mis en commun. Le droit concédé par le vicomte va d'ailleurs engendrer bientôt des contestations qui accentueront la confusion au bénéfice d'Arville.

De plus, une charte de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, qui n'est certes pas postérieure à 1130, nomme comme témoin Guillaume d'Arville; « Guillelmus de Aridavilla. » Si on veut voir en lui un commandeur d'Arville, et nous trouverons un cas semblable entre 1227 et 1239 où le doute n'est pas possible, Arville aurait été fondé simultanément avec le Temple près Mondoubleau.

Arville reçut en 1185 du comte Thibault de Blois l'abandon en toute propriété des gages des duels (*Charte XIII: Thibaud, comte de Blois, abandonne aux Templiers les gages des duels et des hommes d'Arville*). En 1199, Raignaud d'Alluyes donne deux charretées de bois dans la forêt de Montmirail (*Charte XXXI: Donation par Regnaud, seigneur d'Alluyes, de deux charetées de bois dans la forêt de Montmirail, aux Templiers d'Arville, et confirmation aux mêmes Templiers de la maison de Mellerets, donnée par Guillaume Gouet, son prédécesseur*). Enfin, en 1208, Robert d'Avelin, commandeur d'Arville « praeceptor » est présent avec ses religieux. Laurent et Garin, à la donation des terres sises à La Bourdinière, par Robert de Chartres (*Charte LII: 1208 - Robert de Chartres, fait accord avec les Templiers au sujet de la terre de la Bourdignière, à Saint-Loup. Pour obtenir le pardon de ses injustices et de celles de ses ancêtres, il ajoute 5 setiers de terre au Bois-Mivoye*). L'année suivante, Hugues Maître ou Marcq, commandeur, « praeceptor Areville » fut témoin de la cession par Albert d'Ormoy d'une maison sise à Chatonville.

Cependant des difficultés avaient surgi pour la jouissance de la forêt. Dès 1205, la discorde battait son plein. Les seigneurs de Mondoubleau, vicomtes de Châteaudun, prirent ombrage de la puissance et de la richesse des nouveaux chevaliers, et après leur avoir fait dans le principe d'abondantes aumônes, ils les poursuivirent de leurs injustes vexations.

Le vicomte Geoffroy IV voulut empêcher les Templiers de conduire leurs hommes faire des convois en dehors de la châtellenie de Mondoubleau, leur interdire d'avoir un four, d'étaler les marchandises, de recueillir la fougère dans le bois, etc. Un accord fut cependant conclu, mais sans chance de durée: le four fut réservé aux religieux et à leurs familiers, les autres habitants de la ville du Temple cuiront leur pain au four du vicomte, le droit d'échal fut restreint aux denrées, la vente des grains, chevaux et bestiaux restant soumise aux droits seigneuriaux, les autres privilèges furent purement confirmés (*Charte XLII: Juin 1205 - Geoffroy, vicomte de Châteaudun se désiste de toutes ses réclamations contre les Templiers; il leur accorde le droit de four dans le bourg du Temple, le chauffage et la fougère dans ses forêts, en particulier dans celle du Défens, le pacage pour leur troupeaux, et la faculté de vendre des vivres à l'échal*), Les différents droits d'usage dans la forêt du Bouchet, une première fois reconnus par le vicomte cette même année 1205 (*Charte XLIII: Accord entre Geoffroy de Châteaudun et les Templiers sur leurs droits respectifs dans la forêt de Bouchet*), furent l'objet d'une nouvelle convention en 1212. Les Templiers, pour avoir la paix, en firent abandon en échange de 45 arpents de bois en un seul tenant; le vicomte, toutefois, s'y réservait le droit de chasse et de poursuite pour le cerf et la biche, le

sanglier et le chevreuil (*Charte LII: 1208, Robert de Chartres fait accord avec les Templiers sur la terre de La Bourdinière, à Saint-Loup, pour obtenir le pardon de ses injustices et de celles de ses ancêtres, il y ajoute 5 setiers de terre au Bois-Mivoye*).



Eglise du Temple - Sources: [Le Temple](#)

La querelle s'envenima bientôt à ce point que l'abbé de Sainte-Geneviève de Paris, délégué par le Pape, se vit obligé d'excommunier le terrible vicomte qui de bienfaiteur était devenu persécuteur acharné. Le pape Honorius III confirmait de son autorité souveraine cette terrible sentence, le 30 mai 1216 (*Charte LXVIII: Le pape Honorius III confirme la sentence prononcée contre le vicomte de Châteaudun par l'abbé de Sainte-Geneviève*).

Geoffroy avait enlevé deux chevaux et une charrette à deux serviteurs des Templiers, extorqué 30 sols à l'un, 4 livres à un autre, emprisonné plusieurs manoeuvres employés à creuser les fossés, avait fait faucher l'étang d'Aigues-Mortes extirper le bois du Deffais, encombrer les chemins qui vont du Temple à Mondoubleau, Arville et Châteaudun, etc. Mais vaincu par l'excommunication du Pape, il consentit enfin à l'accord amiable proposé par les juges, à savoir à payer aux Templiers la somme de 80 marcs et à reconnaître les droits des religieux, mars 1217 (*Charte LXX: Sentence condamnant Geoffroy IV, vicomte de Châteaudun, à payer 80 marcs pour les dommages qu'il causé aux Templiers, et à rendre à leurs hommes ce qu'il leur avait enlevé, à ne plus faucher les marais*

d'Aigues-Morte ou Mortève, et à cesser toutes ses injustices). Ceux-ci s'empressèrent de mitiger ces dures conditions, lui firent remise de la somme d'argent et lui permirent d'exploiter le bois du Deffais sans nuire à leur droit d'usage, etc., novembre 1218 (*Charte LXXIII: Accord entre le vicomte de Châteaudun et les Templiers, par lequel le vicomte s'engage à respecter les droits des Templiers sur Aigues-Morte ou Mortève, sur le bois du Défens, et à ne pas barrer les chemins du Temple à Châteaudun, et enfin à payer 30 marcs pour les dommages et intérêts*).

Ces troubles, malgré leur solution favorable, semblent avoir été funestes à nos chevaliers d'Arville et du Temple près de Mondoubleau. Les donations disparurent ou du moins il ne nous en reste plus de trace. Les chartes désormais sont muettes.

Signalons toutefois la présence, le 12 juin 1218, d'un Guillaume d'Arville à la dédicace de l'abbaye des Clairets (*Cartulaire des Clairets, par le vicomte de Souancé, charte LIII*). De même Renaud d'Arville en 1227 donnait à l'abbaye de Saint-Avit une rente d'un 1/2 muid de blé. Ce qui nous porte à croire que l'un et l'autre étaient commandeurs d'Arville, c'est qu'en 1239, Albéric, évêque de Chartres, fit sommation au précepteur d'Arville en personne « magistro domus militiae Templi de Aridavilla » d'avoir à payer cette dernière rente (*Charte CXXVII: Lundi 20 juin 1239, Albéric, évêque de Chartres, écrit au Maître du Temple d'Arville de payer à l'abbaye de Saint-Avit une rente d'un demi-muid sur le moulin de Launay, près de Saumerais*). Les Templiers ne se seraient pas ainsi substitués à un étranger pour subir les charges qui lui incombaient.

Enfin en 1270 Randoïn ou Baudouin de Cornouailles et Culvende sa femme, se donnèrent eux et leurs biens à Dieu et à la maison du Temple selon les us et coutumes d'Arville (*Charte CLXVI: février 1270, Randoïn de Cornouailles et sa femme Culvende se donne eux et tous leurs biens aux Templiers, en particulier une maison près de la Porte Saint-Jean-en-Vallée*).

Arville et le Temple de Mondoubleau sous les Hospitaliers

Nous trouvons encore mention d'un commandeur d'Arville en 1380, Jean Le Tort, qui avait été commis à gouverner la commanderie de Chartrain, et reconnaissait devoir à Oudart de Cloyes 18 muids de grains pour cause de la moitié des dîmes de Chatillon-en-Dunois.

Le Temple de Mondoubleau n'est pas plus favorisé. La principale mention est celle de la franchise que les Hospitaliers accordèrent en 1326 aux habitants, bourgeois et

mansonniers de l'Hôpital de tous les droits de terrage, moyennant un cens annuel de 4 deniers par arpent de terre et les dîmes.

Le Livre-Vert donne le procès-verbal de la visite de 1495: « Le membre d'Arville, y est-il dit, a ung villaige de XXV ou XXX feuz, tous hommes de la Commanderie, a toute juridiction et justice levée, ou a une église parochiale fondée de Notre-Dame, servie par ung frère chapelain, à présentation de Mgr le Grand Prieur de France, et y a une maison de la commanderie fort vieille et demyte, et donne de prouffit en argent LXIII livres, XIII sols, VI deniers, III sestiers de meteil et un muis, V sestiers d'avoine.

« Au Temple-lez-Mondoubleau, le villaige dudit lieu est de XVI ou XX feuz, hommes de la commanderie à toute juridiction, ou à une église parochiale fondée de Notre-Dame et de Saint-Jehan, servie par ung frère et y a une maison fort vieille et en ruyne, où ledit frère chappelain faict sa résidence et donne de prouffict adjoint avec Groschenne et Materas LXXXI livres IIII sols VIII deniers. »



Le Temple de Mondoubleau - Image Jack Bocar

L'église du Temple fut probablement construite par les Templiers. En voici la description technique donnée par M. Launay dans son Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme:

« Eglise paroissiale de la sainte Vierge, du XIIe siècle, comprise dans l'enclos de la Commanderie. Construction d'époques différentes. Longueur, 32 mètres; largeur, 9,20 mètres; hauteur, 5,30 mètres. Tour quadrangulaire, élevée en dehors du mur du Sud. La partie primitive depuis le pignon ouest jusqu'à la tour inclusivement, mesure 22 mètres environ. Elle est éclairée au midi et au nord par d'étroites fenêtres romanes, au-dessous

desquelles se terminent en rampe des contre-forts peu saillants. Pignon ouest percé d'une fenêtre à la hauteur des autres, et dans la pointe de deux ouvertures du XIIIe siècle, avec écusson dans l'intervalle portant la croix des Templiers.



Le Temple de Mondoubleau - Image Jack Bocar

Le clocher Tour rectangulaire de 4,45 mètres sur 3,75 mètres et 16 mètres de hauteur. Chapelle au rez-de-chaussée avec voûtes à nervures. Restes de fresques couvrant autrefois les murs. Fenêtre élancée à cintre brisé, au midi. Toit pyramidal en charpente, incendié en 1782, cloche fondue. La partie de l'église à l'Est date du commencement du XVIe siècle.



Elle est percée, au midi, d'une fenêtre ogivale surmontée d'un fronton aigu dont les rampes sont ornées de crosses et de statuettes d'anges à leur naissance et à la pointe. Pignon est à doubles contreforts saillants aux angles et percé de trois fenêtres ogivales, à larges embrasures intérieures, descendant jusqu'au sol. Rampes à crosses et statuettes. Lambris de la voûte de 1537 (*M. Beauvais de Saint-Paul a lu 1553*). Ancien pèlerinage à la Vierge. »

« Le lambris, nous écrit-on, avait beaucoup de ressemblance avec celui de la salle des Etats du château de Blois. Dans la partie supérieure on voyait autrefois, dans un ordre symétrique, les bâtons de commandeur, terminés par une belle fleur de lis dorée, qui furent barbouillés de chaux à la Révolution. »

Les bâtiments de la commanderie étaient assez vastes et mesuraient 20 mètres sur 11. Les quelques vestiges qui en subsistent dans le presbytère, spécialement un pan de mur d'une grande épaisseur avec deux fenêtres primitives à plein cintre, conservent le caractère indéniable du XIIe siècle.

Le terrier S. 5426 des Archives Nationales, dressé en 1640, pour Gilles de Bernard de Courmenil, commandeur de Sours, seigneur châtelain du Temple de Mondoubleau contient quelques lignes de description: « Le domaine consistant en un grand corps de logis appelé l'Hospital, assis proche de l'église dudit Temple, consistant en chambres basses, chambres hautes, greniers, une salle où se tient la juridiction... la prison de la chastellenie du Temple... estables, cours, jardins, bois taillis, etc. »

Les principaux déclarans sont: Marie du Plessis, veuve de Jehan de Coustances, escuyer, sieur de la Maillardière (*On connaît deux Maillardières, une à Sarge et l'autre à Cormenon*); Claude de Coustances, son fils aîné; François

Lhermite, escuyer, sieur de Prazé (*Il y a dans l'église un tableau au maitre-autel représentant le Rosaire donné par le sieur de Rougerie de Prazé, 1645, peint par Janvier: « F. Janvier, invenit et pinxit, 1645. »*); Jehan Brossier, sieur de la Morandière, baron de Mondoubleau; René Viau, conseiller ordinaire de Mgr le prince de Condé, Bailly de Mazangé; Pierre de Courtalvert (*Le peuple dit encore Courtalvert pour Courtarvel, famille actuellement éteinte*), escuyer, sieur du Grand-Boucher; Renée de Courtalvert, veuve de Louis d'Espiers,

escuyer, sieur des Matraz; Marguerite du Bouchet, veuve en deuxièmes nocés dudict seigneur des Matraz; Charles de Félines, escuyer, sieur de Villersfaux.

Sources: *Abbé Charles Métais - Les Templiers en Eure-et-Loir - Histoire et Cartulaire - Archives du diocèse de Chartres - VII - Chartres 1902*

Top

Saugirard (41)

Seigneurie du Temple de Saugirard

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement et Canton: Romorantin-Lanthenay-Sud, Commune: Pruniers-en-Sologne - 41



Localisation: Seigneurie du Temple de Saugirard

La terre et seigneurie de Saugirard était possédée en commun au XIIe siècle, par les Templiers et le seigneur Etienne Bochard de Selles. Mais celui-ci, au moment où il venait d'embrasser la religion du Temple et de s'enrôler sous sa bannière, fit abandon aux Templiers de tout ce qu'il pouvait avoir à Saugirard, « apud Saltum Girardi », par ses lettres datées de l'année 1177.

Les Templiers possédaient la dime de Saugirard, dont une partie leur avait été cédée par Odomet le Roux, moyennant 10 livres tournois, quatre vaches, un porc et un coq, ainsi qu'il résulte des lettres de l'abbé de Selles, de l'année 1220.

Le domaine de Saugirard se composait en 1456, alors qu'il était en la possession des Hospitaliers, d'une maison sur les bords de la rivière de Sauldre, avec une chapelle dédiée à saint-Jean-Baptiste ; de deux moulins à blé sur la dite rivière, d'un pressoir,

d'un clos de vigne de 60 hommées, faisant cinq arpents ; de 10 journaux de pré, de 51 sétérées ou 51 arpents de terre arable, et de 12 sétérées de pâturage, avec divers droits de justice et de seigneurie ; le tout d'un revenu, en 1757, de 200 livres tournois, réduit à 145 livres en 1783.

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)

Top

Vendôme (41)

Maison du Temple de Vendôme

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement et Canton: Vendôme - 41



Localisation: Maison du Temple de Vendôme

La Maison du Temple de Vendôme, fondé vers 1150; l'ancienne demeure des templiers est devenue la communauté du

Calvaire, dont la chapelle est l'ancienne chapelle Saint-Jean-Baptiste des templiers. Le Temple de Vendôme possédait le manoir de la Bonne-Aventure, près du Gué-du-Loir, paroisse de Mazangé.

Il y eut encore un manoir du Temple, dans la forêt du Perche, entre Mondoubleau et Epuisay, dès 1134.

Sources: Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques - Paris 1937

Temple-lez-Vendôme

La commune de Vendôme comprend un grand nombre de hameaux, parmi lesquels on remarque le Temple, le Bois-la-barbe, la Chappe, Courtiras, la Garde et la Thuillerie.

Le Temple-lez-Vendôme, est sur le plateau de la côte du château, à demi-portée de canon de ce lieu. A son extrémité de l'est, se voit un bâtiment plus élevé que les autres maisons de ce hameau, et qui ne serait en aucune manière digne de remarque, s'il ne se rattachait à l'histoire des Templiers.

C'était un hospice dépendant de cet ordre militaire, et que les chevaliers se réservèrent lors de la cession de leur maison de Vendôme aux Cordéliers, en 1223.

Ce bâtiment est encore connu sous le nom de l'hopitau, et son fief s'étendait dans la ville de Vendôme ; c'était un prieuré connu sous le nom de Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Le bâtiment qui reste était l'église, aujourd'hui distribuée en maison particulière. Lors de la destruction des Templiers par Philippe le bel, en 1312, cet hospice fut réuni, avec d'autres biens, à l'abbaye de Notre-Dame de l'Espau, près le Mans, fondée par la reine Bérandère en 1229.

Depuis peu, un ancien puits, de 120 pieds de profondeur, qui dépendait de ce prieuré, a été réparé pour l'usage des habitants du Temple, qui n'avaient point à proximité d'autre eau que celle qu'on y rassemble dans quelques citernes et quelques fosses.

Le hameau du Temple a un grand nombre de closeries, ou maisons de vigne.

Sources: Vendôme et le Vendômois ou tableau statistique, historique et biographique du duché, aujourd'hui arrondissement de Vendôme. Par M. Ph-J G de Passac. Vendôme M. DCCC. XXIII.

Maison du Temple de Bonaventure

Et comme j'étais à jeun (Alfred de Musset), j'allai tuer le ver dans une auberge, à la tête du pont où le Boulon se jette dans le Loir. C'est là qu'autrefois passait la voie romaine de Vendôme au Mans. La Bonnaventure est de l'autre côté de ce pont, au bord même du Boulon, dans lequel elle se mire. Il n'y a donc pas besoin de prendre une lunette pour la découvrir. Mais comme elle est noyée dans la verdure, on n'en voit guère à cette distance que les deux tours coiffées d'ardoise qui commandent la route de Saint-Calais, la porte d'entrée toute grande ouverte et la haute toiture du corps de logis qui donne sur la cour intérieure.

Ce manoir du XVe siècle doit son nom à une chapelle aujourd'hui démolie qui était consacrée à saint Bonaventure, patron des tisserands. Ancienne dépendance de la maison des Templiers de Vendôme, il devint, en 1478, la propriété du chevalier Thomas Thacquain, et puis, au commencement du XVIe siècle, celle de Jean de Salmet, compagnon d'armes et ami d'Antoine de Bourbon, qui en fit un lieu de délices.

Bonne-Aventure, qui pourrait bien avoir été l'orthographe primitive.

Villetteroche (41)

Domaine du Temple à Villetteroche

Département: Loir-et-Cher, Arrondissement: Blois, Canton: Mer - 41

La maison de Villetteroche existait vers le milieu du XIIIe siècle. Nous la trouvons mentionnée dans une charte de 1260, de Gaudefroy, abbé, et des frères du couvent de Marmoutier, par laquelle ces religieux vendaient dix arpents de terre aux frères du Temple de Villetteroche, diocèse de Chartres, « fratribus militie Templi de villa Trouche carnotensis diocesis. »

La maison de Villetteroche était située sur le chemin de Pontignon. C'était au siècle dernier une métairie qui comptait 147 arpents de terre.

Sur la carte de Cassini La Grande Maitairie

Sources: les commanderies du Grand-Prieuré de France - Eugène Mannier - Paris, Aubry et Dumoulin, 1872 (Paris)